

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE SESSION Juin 2023

INSCRIPTION AU CFG DES CANDIDATS INDIVIDUELS

Ce site d'inscription est réservé uniquement aux candidats âgés de 16 ans au moins à la date du 3 février 2023 :

- → qui s'inscrivent en candidats libres,
- → qui ne sont pas scolarisés ou rattachés à un organisme de formation,
- \rightarrow qui résident dans l'Académie de Nantes : départements 44, 49, 53, 72 et 85.

Les candidats résidant dans un autre département doivent s'adresser au Rectorat de leur lieu de résidence.

ADRESSE DU SITE D'INSCRIPTION

Pour les candidats grand public :

https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?domaine=CFG

OUVERTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION

Du <u>lundi 16 janvier</u> au <u>vendredi 3 février 2023</u>.

PROCEDURE D'INSCRIPTION (se fait en 3 étapes):

<u>Avant de vous connecter sur le site d'inscription, lire attentivement et intégralement ce</u> qui suit :

<u>▶1^{re} étape : création de votre compte utilisateur sur Internet</u> :

Allez sur « Créer mon compte » et renseignez tous les champs. Enregistrez. Vous recevez alors un message de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous avez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai, votre compte sera supprimé.

Vous pouvez réutiliser un compte créé lors d'une session antérieure ou pour un autre examen.

▶2^e étape : pré-inscription par Internet :

<u>Choix de l'établissement</u>: vous devez choisir l'établissement en fonction du département dans lequel vous résidez.

<u>Impression</u>: en fin de saisie vous avez la possibilité d'imprimer un état récapitulatif de votre pré-inscription.

<u>Attention</u>: ce document n'est pas la confirmation d'inscription et ne doit donc en aucun cas être retourné au Rectorat.

≥ 3^e étape : confirmation d'inscription :

Vous recevrez **début février**, votre confirmation d'inscription et vous devrez **IMPÉRATIVEMENT**:

- revérifier toutes les rubriques (attention, en particulier, aux civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance) et porter en **rouge** les éventuelles modifications et/ou corrections,
- * signer et dater la confirmation d'inscription, (si vous êtes mineur, nécessité de signature du représentant légal),
- a la retourner au Rectorat de l'Académie de Nantes accompagnée de la photocopie intégrale d'une pièce d'identité (recto et verso).

La confirmation d'inscription vérifiée, datée et signée, accompagnée de la pièce mentionnée ci-dessus, **doit être adressée pour le vendredi 24 février 2023**, à:

Rectorat de Nantes DEC 2.2 - CFG BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3

<u>IMPORTANT!</u>: VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'À RECEPTION DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION POUR LA DATE INDIQUÉE.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

La demande d'aménagement doit être formulée en utilisant le **formulaire « procédure complète » DNB ou CFG** disponible sur le site Internet de l'Académie https://www.ac-nantes.fr/examens/amenagement-d-epreuves/

Le dossier de demande d'aménagements d'épreuves doit être constitué dès l'inscription et envoyé au plus tard le mardi 28 février 2023, à :

Rectorat de Nantes DEC 2.2 - CFG BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3

NATURE DES ÉPREUVES

Épreuves écrites

Epreuve écrite de français, portant sur la maîtrise de la langue.

Durée: 1 heure. Note sur 120.

Epreuve écrite de mathématiques, constituée d'exercices en rapport avec la vie pratique.

Durée: 1 heure. Note sur 120.

Épreuve orale

Durée: 20 mn. Note sur 160.

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat à partir de son expérience professionnelle, d'un des parcours éducatifs qu'il a suivis, d'un ou plusieurs stages de formation, de ses centres d'intérêt personnel.

Il doit être remis en 2 exemplaires <u>avant le mercredi 17 mai 2023</u> au centre d'examen dont les coordonnées seront indiquées sur la convocation.